

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 AOÛT 2013

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce douzième jour d'août, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 13-08-083 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point *4.1 Signalisation chemin de La Baie* tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 13-08-084 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

## **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### 13-08-085 **VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES, PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI**

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre du 12 juin 2013, l'Assemblée des Maires a adopté la résolution no 081-06-2013 autorisant :

D'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3500 TM et

Le service d'aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail;

**ATTENDU QUE** la prochaine étape pour la construction d'une plateforme de compostage est de compléter la demande de subvention;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la demande d'aide financière, la MRC d'Abitibi doit démontrer au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) qu'elle aura accès suffisamment de matières organiques pour réaliser son projet. À cet effet, elle doit soumettre avec sa demande d'aide financière les résolutions des municipalités adhérentes;

**ATTENDU QUE** la quantité réelle de matières organiques acheminées à la plateforme influencera le montant réellement octroyé en subvention à la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi doit aussi démontrer au MDDEFP, au plus tard cinq (5) ans après la mise en exploitation de la plateforme de compostage, qu'elle traite une quantité annuelle de matières organiques égale ou supérieure à 85% de la quantité estimée afin de recevoir le dernier 1/3 de la subvention;

**ATTENDU QUE** la quantité estimée est établie selon les résolutions émises par les municipalités adhérentes au projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre et unanimement résolu d'aviser la MRC que :

la Municipalité de La Motte s'engage à acheminer les matières organiques provenant des unités d'occupation résidentielles, à la plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi pour les cinq premières années d'opération de la plateforme sans droit de retrait.

**ADOPTÉE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **SIGNALISATION CHEMIN DE LA BAIE**

Monsieur Yanick Lacroix demande de l'information concernant le panneau de signalisation à l'intersection du chemin de La Baie et de la Route 109.

Les panneaux sont achetés, il reste à vérifier les normes d'installation de la signalisation du Ministère des Transports avant de réinstaller les panneaux de nom de rue de façon à être plus lisible de la route 109.

13-08-086

#### **LAC MÉGANTIC**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy d'autoriser le versement d'une somme de trois cent dollars (300 \$) à la Ville de Lac Mégantic afin de venir en aide à la reconstruction du centre-ville suite au sinistre du 5 juillet dernier.

**ADOPTÉE**

#### **51 CHEMIN DU PORTAGE**

Monsieur Claude Hardy demande des informations sur le dossier de vente du 51 chemin du Portage. Le maire l'informe que les documents nécessaires à la vente sont signés par la Municipalité et l'acquéreur et que nous attendons les documents officiels.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2013.

13-08-087 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de juillet 2013, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-six mille neuf cent quarante-huit dollars et soixante-douze sous. (66 948.72\$)

ADOPTÉE

13-08-088 **ENGAGEMENT D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser l'engagement de madame France Rheault à titre d'agente de développement et de promotion communautaire avec une période de probation de six mois. De reconnaître un an d'ancienneté sur l'échelle salariale, soit 17 \$/heure. Les conditions salariales sont celles décrites dans la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

13-08-089 **CONFECTION ET IMPRESSION D'AFFICHES CONCERNANT MARC OUELLET**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser la confection et l'impression de deux affiches concernant la carrière de Marc Ouellet pour environ mille cinq cents dollars (1 500\$).

ADOPTÉE

13-08-090 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 17 août 2013;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant

le kiosque sur le chemin concerné;

- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
- Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules;
- Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.
  - Système de communication (radio) mis à la disposition des personnes dans les kiosques;
  - Lumières clignotantes installées près des kiosques pour qu'elles soient bien visibles.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

13-08-091

**DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE ET SUR LE CHEMIN DU QUAI POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 17 août 2013;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

13-08-092

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h10.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Signé ce jour de  
de l'an deux mille treize